



RAPPORT DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

Commune de Crolles

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
BUDGET PRINCIPAL	3
1-Dépenses de fonctionnement	3
2-Recettes de fonctionnement	5
3-Dépenses d'investissement.....	7
4-Recettes d'investissement	8
5-Dette	9

INTRODUCTION

L'article 107-9° de la Loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale (Loi NOTRe) prévoit la rédaction d'une présentation brève et synthétique, à destination des citoyens, retraçant les informations essentielles du budget primitif.

Les orientations budgétaires présentées lors du conseil municipal du 02 mars dernier ont permis de présenter le contexte national et local dans lequel s'est élaboré le budget primitif, contexte qui met à nouveau à contribution les collectivités territoriales par une diminution des dotations versées, notamment la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et le maintien de la contribution à l'effort de redressement des finances publiques nationales.

Dans ce contexte, les orientations présentées pour 2018 ont confirmé la poursuite d'une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement afin, compte tenu de la baisse des recettes,

- de maintenir un niveau d'épargne suffisant pour assurer la maintenance et le renouvellement du patrimoine communal,
- d'investir sans recours à un emprunt nouveau et sans augmentation des taux communaux d'imposition.

L'ensemble des facteurs évoqués et des orientations présentées ont ainsi conduit à proposer un budget maîtrisé et dynamique qui, tout en limitant l'évolution des dépenses de fonctionnement, réussit à maintenir la même qualité de services à la population et un niveau d'investissement substantiel autofinancé.

Ces choix permettent de poursuivre la concrétisation des axes politiques portés par l'équipe municipale sur fond-de politique sociale équitable et solidaire et de développement durable.

Par rapport aux grandes masses présentées lors des orientations budgétaires, des ajustements à la marge ont été réalisés.

La compétence eau et assainissement ayant été transférée à la communauté de communes Le Grésivaudan, les budgets ont été transférés avec, ce qui se traduit concrètement par une reprise des résultats au budget principal puis leur transfert au Grésivaudan.

De ce fait les résultats globaux affichés au budget sont majorés de façon importante et donnent lieu à des opérations exceptionnelles en dépense et recette, liées au transfert.

Le budget de la commune se compose donc dorénavant du seul budget principal

BUDGET PRINCIPAL

Tableau d'équilibre général du budget principal :

Fonctionnement	dépenses	recettes	épargne brute
opérations réelles	14 117 950,00	15 991 030,00	1 873 080,00
transfert excédents / eau et ass	1 185 526,85		
opérations d'ordre et excédent	6 653 039,73	5 965 486,58	
	21 956 516,58	21 956 516,58	
Investissement	dépenses	recettes	épargne nette
opérations réelles hors dette	7 760 415,02	1 454 951,48	723 080,00
dette	1 150 000,00		
emprunts de trésorerie	1 404 700,00	1 404 700,00	
opérations d'ordre et excédent	0,00	7 455 463,54	
	10 315 115,02	10 315 115,02	

L'épargne nette de 723 080 € (soit épargne brute – remboursement capital de la dette) **est en diminution** par rapport au budget primitif 2017 (997 610 €).

Le montant du **prélèvement** effectué sur la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement (dont amortissements) est de **6 653 039,73 €** (cf. opération d'ordre en dépenses de fonctionnement). Il était de 4 763 312,66 € au BP 2017).

L'épargne nette disponible s'ajoute aux ressources propres d'investissement (cf. détail p. 8), ce qui dégage une capacité d'autofinancement des investissements de 7,5 M€. Aussi, les investissements prévus peuvent être autofinancés, comme prévu dans les orientations budgétaires.

1 – Les dépenses de fonctionnement

	BP 2018	Rappel BP 2017	Evolution / 2017	% de progression / BP
Charges à caractère général (011)	3 376 490,00	3 398 320,00	-21 830,00	-0,64%
Charges de personnel (012)	8 104 000,00	8 062 000,00	42 000,00	0,52%
Autres charges de gestion courante (ch 65)	1 409 110,00	1 399 180,00	9 930,00	0,71%
Atténuation de produits (ch 014)	586 400,00	463 000,00	123 400,00	26,65%
Total gestion des services	13 476 000,00	13 322 500,00	153 500,00	1,15%
Charges financières (ch 66)	358 000,00	393 000,00	-35 000,00	-8,91%
Charges exceptionnelles (ch 67)	1 336 476,85	141 300,00	1 195 176,85	845,84%
Dotations aux provisions (ch 68)	83 000,00	5 000,00	78 000,00	1560,00%
Dépenses imprévues (ch 022)	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00%
Total dépenses réelles	15 303 476,85	13 911 800,00	1 391 676,85	10,00%
Dépenses d'ordre	6 653 039,73	4 763 312,66	1 889 727,07	39,67%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 956 516,58	18 675 112,66	3 281 403,92	17,57%
TOTAL DEPENSES réelles hors transfert des excédents	14 117 950,00	13 911 800,00	206 150,00	1,48%

► **Des dépenses réelles de fonctionnement : stables**

Elles sont en apparente augmentation par rapport au budget primitif 2017 (**15 303 477 €** / 13 911 800 € au BP 2017). Toutefois, il convient de neutraliser une dépense exceptionnelle liée au transfert des excédents des budgets eau et assainissement au Grésivaudan suite à la prise de compétence au 01/01/2018 (soit une dépense de 1 185 526,85€, incluse dans le montant inscrit au chapitre 67 des charges exceptionnelles). D'autre part, la contribution à l'effort de redressement des finances publiques (164 400€), qui était au BP 2017 déduite des recettes fiscales figure en dépense au BP 2018.

Abstraction faite de ces 2 montants, l'augmentation des dépenses réelles est seulement de 41 750€, soit + 0,3% ; et cela en dépit d'une provision de 83 000€ pour risques d'impayés portée au budget 2018.

Ainsi, à affichage égal, les dépenses de fonctionnement sont maintenues stables.

✓ **Les charges à caractère général) : 3 376 490 €** (3 398 320 € au BP 2017)

Ces dépenses concernent les achats nécessaires au bon fonctionnement des services et à l'entretien courant du patrimoine de la commune. Elles sont en diminution de 21 830 € par rapport au budget primitif 2017.

Certaines dépenses augmentent mécaniquement (exemple +20 000 € pour l'achat d'alimentation pour le restaurant scolaire du fait de l'augmentation des effectifs et des produits) mais cette augmentation est compensée par des diminutions notables (exemple : -24 000€ sur le gaz et l'électricité et -23 500€ sur la téléphonie).

Ce chapitre représente 22% des dépenses réelles.

✓ **Les charges de personnel (012) : 8 104 000 €** (8 062 000 € au BP 2017)

Ces charges, qui représentent 53 % des dépenses réelles, sont quasiment stables (+42 000 € par rapport au BP 2017).

Au 01/01/2018, le nombre d'équivalents temps plein (ETP) est de 197,64 (contre 197,07 au 01/01/2017) pour 270 bulletins de salaire.

✓ **Les atténuations de produits (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales + contribution à l'effort de redressement des finances)**

Le FPIC représente 422 000€ (463 000€ au BP 2017). Pour rappel, en 2013 le FPIC = 140 000 €, son montant a donc triplé.

La contribution à l'effort de redressement des finances publiques est estimée à 164 400€, comme en 2017. Au BP 2017, ce montant avait été affiché comme une diminution des recettes fiscales.

✓ **Les autres charges de gestion courante : 1 409 110 €** (1 399 180 € au BP 2017)

Ce chapitre est quasiment stable : + 9 930 € par rapport au BP 2017.

L'enveloppe globale des subventions est en légère augmentation : 1 009 810 € (965 850 € au BP 2017), soit + 43 960 €).

Toutefois, le montant des subventions aux associations, qui animent diverses activités à l'adresse d'habitants, reste stable (747 000 €). Et, la subvention pour les caisses des écoles (39 650 €) est en baisse de 3 900 €.

Par contre, d'autres subventions particulières sont en hausse :

- + 13 000€ pour la subvention de fonctionnement du comité des œuvres sociales du personnel (COS), dont le montant de 138 000€ est fonction de la masse salariale ;
- + 3 900€ pour celle du CCAS (28 400 €) ;
- + 4 450€ pour celles liées aux actions de coopération internationale (31 800€), qui sont compensées par des recettes versées à la commune.

S'ajoute en 2018, une subvention exceptionnelle de 20 000 € versée dans le cadre de la mise en place d'une association foncière agricole.

Le reste du chapitre est constitué notamment de la contribution au service départemental d'incendie et de secours (217 390 € même montant qu'en 2017), de la contribution aux syndicats intercommunaux (démoustication, digues, parc de Chartreuse) pour 43 500 € et des indemnités, frais de missions et formations liés aux élus (137 250 €).

Ce chapitre représente 9,2 % des dépenses réelles.

✓ **Les charges financières en baisse : 358 000 €** (393 000 € au BP 2017).

Ce chapitre concerne les intérêts de la dette qui diminuent de 35 000 €. Il représente 2,3 % des dépenses réelles.

✓ **Les charges exceptionnelles : 1 336 476,85 €** (141 300 € au BP 2017)

En 2018, 2 dépenses exceptionnelles expliquent la progression importante de ce chapitre qui augmente de 1 195 177 €.

- D'une part, une dépense de 1 185 526,85 € correspondant au transfert à la communauté de communes des excédents des budgets eau et assainissement, suite à la prise de compétence au 01/01/2018. A noter que l'excédent du budget de l'assainissement n'est pas complètement transféré car une minoration de 37 000 € est appliquée pour que la commune puisse se prémunir de risques d'impayés sur des participations à l'égout collectif.
- D'autre part, 20 800 € sont exceptionnellement prévus pour constater des annulations de recettes sur les budgets antérieurs.

Abstraction faite de ces 2 dépenses exceptionnelles ce chapitre est en diminution.

Cela est essentiellement dû à une baisse de l'aide aux activités et vacances pour les familles (qui tient à la diminution des demandes) : 125 400 € /132 400 € au BP 2017, soit -7 000€).

✓ **Les dépenses imprévues : 50 000 €** (même montant qu'au BP 2017)

Cette provision permet de pallier des besoins imprévus et d'alimenter les autres chapitres à l'occasion d'une décision modificative du budget.

► Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 6 653 039,73 €

Elles correspondent à :

- 800 000 € de dotation aux amortissements (idem au BP 2017)
- 5 853 039,73 € de virement à la section d'investissement (3 963 312,66 € au BP 2017) qui résultent d'un cumul des excédents des budgets antérieurs liés au fait que les prélèvements prévus n'ont pas eu à couvrir des besoins de financement de la section d'investissement (reports et mise en attente de certains gros projets, par exemple la digue du Fragnès).

2 - Les recettes de fonctionnement

	BP 2018	Rappel BP 2017	Evolution / 2017	% de progression / BP
Atténuation de charges (ch 013)	98 000,00	77 500,00	20 500,00	26,45%
Produits des services, du domaine, ventes div (ch 70)	1 099 990,00	1 125 000,00	-25 010,00	-2,22%
Impôts et taxes (ch 73)	13 719 600,00	13 497 550,00	222 050,00	1,65%
Dotations et participations (ch 74)	719 250,00	800 480,00	-81 230,00	-10,15%
Autres produits de gestion courante (ch 75)	312 680,00	370 230,00	-57 550,00	-15,54%
Total recettes de gestion courante	15 949 520,00	15 870 760,00	78 760,00	0,50%
Produits financiers (ch 76)	32 200,00	72 500,00	-40 300,00	-55,59%
Produits exceptionnels (ch 77)	9 310,00	44 250,00	-34 940,00	-78,96%
Reprise sur provisions (ch 78)	0,00	20 000,00	-20 000,00	-100,00%
Total recettes réelles	15 991 030	16 007 510	-16 480	-0,10%
Recettes d'ordre (dont excédent antérieur)	5 965 486,58	2 667 602,66	3 297 883,92	123,63%
Total recettes de fonctionnement	21 956 516,58	18 675 112,66	3 281 403,92	17,57%

► Stabilité apparente, mais baisse en réalité des recettes réelles de fonctionnement : 15 991 030 € (16 007 510 € au BP 2017)

Les recettes réelles **diminuent en fait de 181 000 €** par rapport au BP 2017.

La contribution à l'effort de redressement des finances a en effet été déduite des recettes fiscales au BP 2017.

Cet affichage différent d'une année sur l'autre fausse la comparaison. A affichage égal (la contribution est la même en 2018), les recettes diminuent.

Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) soit -118 300 € par rapport à 2017.

A noter également une baisse significative (- 57 550 €) des recettes locatives, du fait de locaux en cours de relocation.

✓ **Les atténuations de charges** : 98 000 € (77 500 € au BP 2017)

Il s'agit des remboursements sur rémunérations du personnel (assurance maladie/décès/accidents du travail notamment). La prévision de ce chapitre est très aléatoire et incertaine puisqu'elle dépend notamment des situations médicales des agents. Aussi, la prévision 2018 est prudente et tient compte du réalisé 2017.

✓ **Les produits des services et du domaine** : 1 099 990 € (1 125 000 € au BP 2017)

Il s'agit des redevances payées par les usagers du domaine public et des services (éducation, culture, jeunesse...). Prévision en légère diminution par rapport au BP 2017 (- 25 000 €).

✓ **Les impôts et taxes** : 13 719 600 € (13 497 550 € au BP 2017)

Ce poste est en apparente augmentation importante par rapport au BP 2017. En fait, l'affichage de la contribution à l'effort de redressement des finances est différent sur les 2 années. En 2017, la contribution (estimée à 167 000€) a été déduite des recettes fiscales alors qu'elle est affichée comme une dépense en 2018. Abstraction faite de ce point, ce chapitre n'augmente que de 55 000 €, du fait de la revalorisation mécanique des bases fiscales.

L'**attribution de compensation (AC)** est de **7 136 800 €** (montant identique à 2017). C'est le poste le plus important (52 % du chapitre).

Les **contributions directes** (impôts locaux : taxe d'habitation et taxes foncières) représentent **5 385 000 €**.

La revalorisation des bases, décidée chaque année par l'Etat est de 1,2 % contre 0,4 % en 2017.

Au sein de ces impôts locaux, la part payée par les ménages représente 49 % (env. 2,6 M€). Le reste concerne la taxe foncière versée par les entreprises (env. 2,7 M€), soit 51 % du produit total (et 65 % du produit de la TFB).

Les taux 2018 sont inchangés et respectivement de 11,73 % (taxe d'habitation), 20,92 % (taxe foncière sur le bâti) et 61,11 % (taxe foncière sur le non bâti).

Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** est estimé à **55 000 €**, en fonction du réalisé 2017. Son coefficient est de 2. A noter que dans la plupart des autres communes, le coefficient est au moins de 4, voire le plus souvent de 6 ou 8 / 8,5).

Le reste du chapitre est constitué du **FNGIR** (fonds national de garantie individuelle des ressources) pour **860 200 €** (montant identique à 2017) correspondant à la compensation de l'ancienne taxe professionnelle, des **droits de mutation** pour **250 000 €** (280 000 € en 2017) et des droits de place des commerces ambulants notamment marché dominical pour **32 600 €** (montant stable).

✓ **Les dotations et participations : 719 250 €** (800 480 € au BP 2017)

Elles sont en diminution de 81 230 € par rapport à 2017 du fait de :

- la diminution de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) soit -118 300 € par rapport à 2017 ;
- la diminution des subventions versées par l'Etat au titre des emplois aidés ;
- une subvention exceptionnelle de 15 750 € versée en 2017 pour le recensement.

Cette diminution est toutefois atténuée par la dotation de solidarité rurale (68 500 €, même montant qu'en 2017) qui n'était pas affichée au BP 2017 car pas connue au moment du vote. Abstraction faite de cet affichage, les recettes du chapitre diminuent en fait de près de 150 000 €.

✓ **Les autres produits de gestion courante : 312 680 €** (370 230 € au BP 2017)

Ils sont exclusivement composés des loyers encaissés, en diminution de 57 550 € du fait que certains locaux sont en cours de relocation.

✓ **Les produits financiers : 32 200 €** (72 500 € au BP 2017).

En 2017, 40 000 € étaient inscrits sur cette ligne pour le versement éventuel d'intérêts des prêts consignés à la CDC. Pas de recette prévue en 2018 mais les intérêts continuent à courir et seront demandés ultérieurement.

Par ailleurs, 32 200 € sont prévus, comme en 2017, au titre de l'aide accordée sur le fonds de soutien pour désensibiliser 2 emprunts. Il s'agit d'un versement annuel jusqu'à 2028.

✓ **Les produits exceptionnels : 9 310 €** (44 250 € au BP 2017).

Ils concernent quasi exclusivement les recettes versées dans le cadre de sinistres ou de contentieux.

En 2017, 20 000 € exceptionnels avaient été prévus pour une régularisation comptable demandée par la trésorerie concernant les cautions sur loyers. C'est ce qui explique la baisse globale.

✓ **Reprise sur provision : 0 €** (20 000 € au BP 2017)

En 2017, la commune a effectué une reprise de provision suite à la liquidation judiciaire d'une entreprise. Pas d'écritures prévues en 2018.

A noter :

Globalement, les recettes liées à l'activité économique représentent 11 M€ soit plus de 69 % des recettes réelles. Ces recettes proviennent de la taxe sur le foncier bâti payée par les entreprises et le retour de la fiscalité professionnelle (au travers de l'attribution de compensation et des dotations de l'Etat compensatoires de l'ancienne fiscalité professionnelle).

La fiscalité liée aux impôts des ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) représente 2,6 M€, soit environ 16 % des recettes réelles.

► **Les recettes d'ordre de fonctionnement : 5 965 486,58 €**

Il s'agit de la reprise de l'excédent antérieur de 4 742 959,73 auquel s'ajoute la reprise des excédents des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement soit 1 222 526,85 €, opération exceptionnelle liée à la prise de la compétence par le Grésivaudan au 01/01/2018 (cet excédent est transféré partiellement à hauteur de 1 185 526,85 € = dépense exceptionnelle 2018).

3 - Les dépenses d'investissement

	BP 2018 dont RAR	Rappel BP 2017	Evolution / 2017
Dotations, fonds, réserves (ch 10)	206 000,00	206 000,00	0,00
Immob incorporelles (ch 20)	350 538,30	492 782,75	-142 244,45
Subv d'équipement versées (ch 204)	302 755,92	302 250,00	505,92
Immob corporelles (achats : ch 21)	1 266 677,62	1 644 296,84	-377 619,22
Immob en cours (travaux : ch 23)	5 598 443,18	4 701 692,98	896 750,20
Total dépenses d'équipement	7 724 415,02	7 347 022,57	377 392,45
Emprunts et dettes (ch 16)	2 560 700,00	3 146 600,00	-585 900,00
Dépenses imprévues (ch 020)	30 000,00	50 000,00	-20 000,00
Total dép réelles d'investissement	10 315 115,02	10 543 622,57	-228 507,55
Dépenses d'ordre	0,00	13 500,00	-13 500,00
Total dépenses d'investissement	10 315 115,02	10 557 122,57	-242 007,55

► **Les dépenses d'investissement : 10 315 115,02 €** (10 557 122,57 € au BP 2017)

Elles comprennent des remboursements inscrits au chapitres 10 et 16, soit : 1 150 000 € de remboursement de capital de la dette, 6 000 € de remboursements de cautions, 1 404 700 € d'écritures comptables liées aux emprunts sur ligne de trésorerie (neutres budgétairement, même montant porté en recettes) et 206 000€ de remboursement de l'avance de FCTVA versé fin 2015, soit 2 766 700 €.

Ainsi, hormis les 206 000€ du chapitre 10, les dépenses d'équipement prévues dans la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) s'élèvent à **7 548 415,02 €** (incluant 834 158,01 € de restes à réaliser de dépenses engagées au 31/12/ 2017 et non payées).

Les dépenses de la PPI se déclinent en 3 blocs et affichent pour 2018 les montants suivants :

- 2 796 774 € pour les autorisations de programmes pluriannuels (AP/CP)
- 1 206 214,53 € pour la maintenance et renouvellement du patrimoine et des moyens des services
- 3 545 426,49 € pour l'ensemble TA « travaux et aménagements »

Les dépenses pour travaux et achats (6,86M€) représentent près de 66,5 % des dépenses réelles.

Les acquisitions des chapitres 20 + 21 s'élèvent à 1,6 M€ comprennent entre autres 404 000 € de renouvellement de véhicules (dont camion) et 343 000 € de provision pour des acquisitions foncières dans le cadre du projet de résidence séniors,

Les principaux programmes pluriannuels portent notamment sur la poursuite des projets liés à **l'amélioration énergétique** (120 000 € sur éclairage public et 800 000 € sur l'amélioration thermique des bâtiments publics), à **l'accessibilité** des bâtiments et espaces publics (174 263 €), à l'aménagement de la **digue pare-éboulis du Fragnès** (1 477 261 €) et à la **sécurisation** des bâtiments communaux (150 000 €).

L'écoquartier (45 400 €) et le projet de **cœur de ville** (81 400 €) se poursuivent, ainsi que le **plan de jalonnement et le plan de déplacements** (121 000 €). Un montant pour étude et acquisition foncière éventuelle est prévu pour le **projet de résidence séniors** (354 000 €).

Les projets liés à la **voirie et espaces publics** représentent 1 886 000 € dont notamment :

- ✓ Les travaux de la rue des Sources qui s'achèvent (502 000 €)
- ✓ L'enfouissement des réseaux secs des chemins du Raffour, Verger, Ruines et Marcel Paul (145 000 €)
- ✓ Le cimetière (nouvelles allées et colombarium pour 150 000 €)
- ✓ La participation aux travaux du pont du chemin du Pont de fer (150 000 €)
- ✓ Les travaux de la rue du Raffour (180 000 €), de l'allée des Erables (100 000€), de la partie basse de la rue de Mayard (75 000€), du mail Nelson Mandela (130 000€), des cheminements du Parc JC Paturel (45 000€)
- ✓ L'installation de WC publics sur la zone commerciale et au lac de Montfort (70 000 €)

Les travaux concernant les **équipements sportifs** s'élèvent à 95 000 € dont notamment 80 000 € pour l'extension du skate-park.

Les projets liés aux bâtiments communaux représentent 728 000 € dont notamment :

- Extension de l'espace Paul Jargot : 400 000 €
- Equipement scénique du Projo : 50 000 €
- Réfection du groupe scolaire Chartreuse Ardillais : 63 000 €
- Aménagement de l'accueil mairie pour assurer la gestion des passeports et cartes d'identité : 35 000 €
- Projet de nouvelle cuisine centrale : 50 000 € pour des études

Ces investissements sont autofinancés.

4 - Les recettes d'investissement

	BP 2018 dont RAR	Rappel BP 2017	Evolution / 2017
Subv d'investissement (ch 13)	463 894,90	82 847,90	381 047,00
Emprunts et dettes (ch 16 hors 165)	1 404 700,00	2 018 500,00	-613 800,00
Immob en cours (ch 23 : rembt avances /marchés)	28 000,00		
Total recettes d'équipement	1 896 594,90	2 101 347,90	-232 753,00
Dotations, fonds, réserves (ch 10)	630 000,00	491 719,81	138 280,19
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	191 746,58	0,00	191 746,58
Emprunts et dettes (165)	6 000,00	10 000,00	-4 000,00
Produit des cessions (ch 024)	135 310,00	1 878 340,00	-1 743 030,00
Total recettes financières	963 056,58	2 380 059,81	-1 417 003,23
Total rec réelles d'investissement	2 859 651,48	4 481 407,71	-1 649 756,23
Recettes d'ordre	7 455 463,54	6 075 714,86	1 379 748,68
Total recettes d'investissement	10 315 115,02	10 557 122,57	-270 007,55

► **Les recettes réelles d'investissement : 2 859 651,48 €**

Elles comprennent une recette exceptionnelle et une inscription neutre budgétairement :

- 191 746,58 € = résultats des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement inscrits en recette mais qui seront transférés à la communauté de communes Le Grésivaudan suite à sa prise de compétence eau & assainissement au 01/01/2018 ;
- 1 404 700 € liés aux opérations comptables pour l'utilisation comme ligne de trésorerie de 3 emprunts (montant neutre budgétairement, la même enveloppe est prévue en dépenses).

Ainsi, les recettes réelles, hors ces écritures, s'élèvent à **1 263 204,90 €** (dont 30 454,90 € de restes à réaliser de 2017). Elles comprennent :

- Versement de subventions par la communauté de communes, la Région et l'Etat (463 894,90 €)
- Remboursement de la TVA (230 000 €) + Taxes d'urbanisme liées aux permis de construire (400 000 €)
- Ventes de patrimoine (135 310 €)
- Remboursements de cautions sur les locaux loués (6 000€) et d'avances sur marchés (28 000 €)

► **Les recettes d'ordre d'investissement : 7 455 463,54 €**

Elles comprennent les recettes d'ordre habituelles pour **6 653 039,73 €**, soit :

- 800 000 € de dotation aux amortissements
- 5 853 039,73 € de virement de la section de fonctionnement

et un excédent reporté : **802 423,81 €**

Il correspond à l'excédent du budget principal (994 170,39 €) duquel sont déduits les résultats des budgets annexes de l'eau et l'assainissement transférés au Grésivaudan (-191 746,58 €). Ces résultats sont transférés, une recette exceptionnelle de 191 746,58 € est portée au budget. Le transfert de ces résultats d'investissement est donc neutre.

5 - La dette

Fin 2017, la dette est composée de 7 emprunts dont 3 emprunts assortis d'une ligne de trésorerie. L'encours de la dette est de 12 454 575,05 € dont :

- 7,4 M€ (60 %) sur 2 prêts à taux fixe classique (classés 1A sur la charte Gissler)
- 1,7 M€ (14 %) sur 3 prêts à taux variable assortis d'une ligne de trésorerie (classés 1A).
- 3,3 M€ (26 %) sur 2 prêts structurés (classés en 1B)

73 % de la dette est donc classée 1A.

L'annuité 2018 est de 1 508 000 € (1 491 000 € en 2017) dont 358 000 € d'intérêts (dépense de fonctionnement) et 1 150 000 € de remboursement de capital (dépense d'investissement).

La dette par habitant (8 605 hab au 01/01/2018) est de 1 449 €. La capacité de désendettement est de 6,4 années.